

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE
COMMUNE DE LOUANS

Compte rendu de séance

Séance du 13 Juin 2018

L' an 2018 et le 13 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire.

Présents : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. FOUSSIER Fabien, Mme DUBREUIL PICHON Claude (Arrivée au point VII) , M. PLOTON Pascal, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic

Excusé ayant donné procuration : M. VAH Jean-François à M. VAH Michel

Excusé : M. BARON Benoist

Absent : M. LEROUX Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 08/06/2018

Date d'affichage : 08/06/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé secrétaire : M. VAH Michel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 30 avril 2018
- II - Voirie groupement de commandes
- III - IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe
- IV - Renouvellement du contrat avec le département Bibliothèque
- V - Renouvellement du contrat nomade Bibliothèque
- VI - Demande subvention association "Louans en Fête"
- VII - Les tarifs cantine, garderie et goûter
- VIII - Règlement intérieur Cantine
- IX - Règlement intérieur garderie
- X - INSEE : désignation d'un coordonnateur communal recensement 2019
- XI - Questions diverses

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

XI - Demande d'inscription d'un enfant de Louans à l'école élémentaire Joseph Daumain à Monts.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 30 avril 2018

Le compte-rendu de la session du 30 avril 2018 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité des présents.

II - Voirie groupement de commandes

Objet : travaux d'entretien de voirie rurale et communale – programme 2018 – groupement de commandes

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a adhéré au groupement de commandes « voirie 2018 » organisé par la communauté de communes, pour les travaux d'entretien de voirie.

Elle rappelle qu'avec le concours du maître d'œuvre, la commune a défini son programme de travaux 2018 qui consiste dans les projets suivants :

Tranche ferme : Les près d'Oran, la Croix, la Tambre

Tranche optionnelle : La chauvelière

Prestations supplémentaires : Purges à les Près d'Oran et La chauvelière

En tant que coordonnatrice du groupement de commandes, la communauté de communes a lancé en avril une consultation en procédure adaptée, organisée en 2 lots (lot 1 secteur nord-ouest et lot 2 secteur sud-est) et a fixé la date limite de remise des offres au 17 mai. Après analyse des offres l'attributaire pour le lot 1 secteur nord-ouest est l'entreprise VERNAT TP, La chapellerie 37240 LIGUEIL.

Madame le Maire indique que le coût de ces travaux programme voirie 2018 s'élève à : 64 658,70€ HT soit 77 590,44€ TTC pour la tranche ferme, 297,15€ HT soit 356,58€ TTC pour la tranche optionnelle et 3 836€ HT soit 4 603,20€ TTC pour les prestations supplémentaires. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Madame le Maire propose de l'autoriser à signer le marché de travaux d'entretien de voirie rurale et communale – programme 2018, avec l'entreprise VERNAT qui a été retenue par la communauté de communes coordinatrice du groupement de commandes à l'issue de la procédure, pour un montant maximum de 68 791,85€ HT soit 82 550,22€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de travaux d'entretien de voirie rurale et communale – programme 2018, dans la limite de 82 550,22 € TTC.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

IV - IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour le poste d'adjoint administratif

territorial principal de 2ème classe

Suite à la création du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe en date du conseil municipal du 16 octobre 2017, pour un effet au 1er novembre 2017 ;

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'ils ont omis de passer en conseil municipal la délibération correspondant à l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour le nouveau grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe alors que l'agent a perçu les montants de référence pour ce nouveau grade.

L'agent a donc perçu à tort, l'IAT de novembre 2017 à février 2018 inclus et doit rembourser l'indu à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- reconnaît avoir oublié de passer cette délibération en conseil municipal en même temps que la création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, le 16 octobre 2017,
- décide de lui accorder la remise gracieuse totale de l'indu,

Retire et remplace la délibération IV du Conseil Municipal du 30/04/2018.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

IV - Renouvellement du contrat avec le département Bibliothèque

La convention de partenariat avec le Département, pour le développement de la lecture publique arrive à échéance, elle est en date de mai 2015, Madame le Maire propose de la renouveler.

L'ensemble des engagements des parties sont décrites dans la convention. La convention proposée est valable un an renouvelable quatre fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder la durée totale de 5 ans, c'est à dire jusqu'en 2023. Elle peut être dénoncée par écrit par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant l'expiration de chaque période d'un an. Elle est accompagnée d'un règlement de prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité des présents (10 voix POUR) de renouveler cette convention
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

V - Renouvellement du contrat nomade Bibliothèque

La convention de partenariat avec le Département, pour un portail commun de ressources numériques en Indre et Loire, nommé "Nom@de" est arrivée à échéance, Madame le Maire propose de la renouveler.

Cette convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 2 fois. Sa durée maximale est donc de 3 ans, elle prendra fin au plus tard le 30 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité des présents (10 voix POUR) de renouveler cette convention
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VI - Demande subvention association "Louans en Fête"

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'un groupe de Louannais a créé un nouveau comité des fêtes qui s'appelle "Louans en fête".

Pour pouvoir commencer leur activité, Madame le Maire propose de leur verser, pour cette première année, une subvention de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à la majorité des présents, (8 voix "POUR", 1 voix "CONTRE" et 1 abstention) de verser la subvention de 1 500€.

Cette somme a été provisionné au budget 2018.

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 1)

Arrivée de Madame Dubreuil.

VII - Les tarifs cantine, garderie et goûter

Suite à la commission scolaire du 04 juin 2018,

Madame le Maire propose les nouveaux tarifs suivants pour la rentrée scolaire de 2018-2019 :

					PROPOSITION 2018-2019
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Cantine enfant	3.25	3.30	3.30	3.30	3.35
Cantine adulte	4.75	4.80	4.80	4.80	4.90
Garderie l'heure	1.70	1.72	1.72	1.76	1.80
Goûter	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70

Il est proposé une revalorisation de la tarification :

Cantine : augmentation de 5 centimes par repas enfant et de 10 centimes par adulte

Garderie périscolaire : augmentation de 4 centimes de l'heure

Goûter : sans changement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, la revalorisation des tarifs cantine, garderie.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2018.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VIII - Règlement intérieur Cantine

Madame le Maire propose de modifier quelques points sur le règlement intérieur de la cantine :

1 - L'année scolaire et la date du conseil municipal sont à mettre à jour.

2 - Article IV : DISCIPLINE = le mot "informant" sera rajouté dans la phrase : " 2ème avertissement par lettre recommandée informant de l'exclusion temporaire de courte durée sans remboursement des repas".

3 - Article V : FACTURATION = 3.30 remplacé par 3.35 et 4.80 remplacé par 4.90.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents les modifications ci-dessus du règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019.

Voir le règlement intérieur complet en annexe.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

IX - Règlement intérieur garderie

Madame le Maire propose de modifier quelques points sur le règlement intérieur de la garderie :

1 - Suppression dans le titre de "et Temps d'Activités Périscolaires"

2 - L'année scolaire et la date du conseil municipal sont à mettre à jour.

3 - ARTICLE 1er : le tableau sera revu avec les nouveaux horaires et la colonne du mercredi sera supprimée.

4 - ARTICLE 3 : 16h30 sera remplacé par 16h.

5 - ARTICLE 8 : 1.76 sera remplacé par 1.80

6 - L'article 9 sur les TAP sera supprimé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents les modifications ci-dessus du règlement intérieur de la garderie pour l'année scolaire 2018/2019.

Voir le règlement intérieur complet en annexe.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

X - INSEE : désignation d'un coordonnateur communal recensement 2019

Le prochain recensement de la population louannaise aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Il faut procéder à la désignation d'un coordonnateur communal (élu ou agent) qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Une formation d'une journée sera dispensée au coordonnateur communal par l'INSEE entre mi-octobre - mi-novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mme Céline RIOTTEAU, adjoint administratif principal de 2ème classe, à l'unanimité, comme correspondante communale avec l'INSEE.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

XI - Demande d'inscription d'un enfant de Louans à l'école élémentaire Joseph Daumain à Monts

La demande émane d'une mère de famille qui habite Louans depuis octobre 2017, souhaitant inscrire son enfant à l'école élémentaire de Monts pour diverses raisons.

Vu la délibération du 05/05/1999,

Considérant :

- qu'il est toujours prioritaire de maintenir les effectifs scolaires,
- que l'école de Louans dispose de la structure pour accueillir les enfants depuis la maternelle (3 ans) jusqu'au CM2 avec les services associés de cantine, garderie matin et soir
- que la Commune de Louans accueille des enfants des communes voisines sans demander de participation financière

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents (8 voix "CONTRE" et 3 abstentions), rend un avis défavorable à la scolarisation de cet enfant ailleurs qu'à l'école de Louans.

A la majorité (pour : 0 contre : 8 abstentions : 3)

XII - Questions diverses

- a) Avancement des travaux du réseau électrique à La Petite Chaumeraye
- b) Chantier centre-bourg : redémarrage la semaine prochaine pour environ 1 mois
- c) Parking et cheminement piétonnier RD 21 : avancement du projet
- d) Rénovation salles de la mairie : rencontre avec SOLHIA
- e) Compte rendu de la réunion projet de territoire par Mme Dubreuil
- f) Communication : Louans Info, site internet
- g) Ecole : l'ouverture de la 4ème classe ne se fera pas

En mairie, le 20/06/2018
Le Maire
Micheline GOUGET